



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190
Téléphone : 04.68.74.01.55
Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	25 septembre 2019
Convocation du	23/9/2019
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	6
Président	Pons JC
Secrétaire	Von Essen P

Présents :

Dargère Hedy 1° adjoint, , Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Alexandre Brigitte, Moreno Parfait, Marc Morin

Excusés

Falconner Heather, Piccin Annie, Piel Isabelle, July Rauscher, Bifante Marion

Pouvoir

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative concernant les amortissements du budget M14+ M49

La trésorerie nous a informé qu'il a un rattrapage au niveau des amortissements des travaux du Syaden en 2013 sur le budget M14 reste a faire. Ceci nécessite un virement de crédits comme suite :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Autres charges exceptionnelles gestion	-721.38	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	721.38	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus		-721.38
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		721.38

Sur le budget M49 Eau et assainissement des subventions de travaux sont à intégrer, ce qui nécessite un virement de crédits comme indiqué ci dessus

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3986.98	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-85.69	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		3901.29
TOTAL :		3901.29	3901.29

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
139111 (040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	2070.55	
13913 (040)	Sub. équipt cpte résult. Départements	1830.75	
21532 - 19	Réseaux d'assainissement	576.83	
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau		202.72
281532 (040)	Réseaux d'assainissement		1775.41
28182 (040)	Matériel de transport		2500.00
TOTAL :		4478.13	4478.13

2. Financement de l'éclairage public

Suite aux propositions de l'entreprise Robert en charge de l'opération auprès du SYADEN, il a été décidé de procéder en 2 tranches , une sur 2020 pour un montant de 24469€ de travaux et une en 2021 pour un montant de 3109€ ; en conséquence une subvention de 60% sera demandé au SYADEN, Mr le Maire est chargé de procéder à cette demande.

3. Décision modificative concernant les subventions aux associations

Suite au courrier du Comité des fêtes de Luc sur Aude, il est décidé d'attribuer une subvention de 1500€

Suite au courrier de Batipole, il est décidé d'attribuer une subvention de 3350€ destinée à soutenir le cluster d'écoconstruction dont les activités contribueront à l'éco-quartier de Coutieux.

Il est proposé un virement de crédits du compte 022 « dépenses imprévues » pour le paiement des subventions votées, et d'absorber l'augmentation de la taxe foncière :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5853.00	
63512	Taxes foncières	1000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4853.00	

4. Appel d'offre pour la rénovation des maisons de Coutieux

Un marché public selon la procédure adaptée comportant 13 lots a été déposé le 14 juin 2019 pour la rénovation des 3 maisons ; la date du 22 juillet 2019 était la date buttoir pour remettre les plis. Une commission d'ouverture des plis composée de MMr Pons et Dargere et Mme Rauscher a recensé les offres déposées et ces membres ont signé le procès-verbal d'ouverture. L'étude technique du contenu des plis a été confiée au cabinet Marc Raymond. A l'issu de cette étude il ressort que :

- Les lots 4, 7 et 8 n'ayant pas reçu de réponses, l'appel d'offre sur ces lots a été déclaré infructueux ;
- Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Baeza pour 2635€HT
- Le lot 6 a été attribué à l'entreprise Bois Design pour 46.597€ HT
- Le lot 9 a été attribué à l'entreprise Clemente pour 23.632€ HT
- Le lot 10 a été attribué à l'entreprise Olivier Ruiz pour 15740€ HT
- Le lot 11 a été attribué à l'entreprise Solidee pour 16.366€ HT
- Le lot 12 a été attribué à l'entreprise Baeza pour 7050€ HT
- Le lot 13 a été attribué à l'entreprise Clemente pour 13.482€ HT
- Les lots 2,3 et 5 sont en attente des éléments que doit fournir l'entreprise APEX qui a répondu à ces 3 lots.

5. Installation des compteurs LINKY

Enedis nous informe du déploiement prochain des compteurs LINKY ; compte tenu que certain nombre de nos concitoyens se sont manifestés par lettre recommandée auprès d'ENEDIS , avec copie à la commune, contre le remplacement de leurs compteurs, Mr le Maire rappelle que la position d'ENEDIS est la suivante : pour les personnes ayant leur compteur dans le domaine privé, elles peuvent refuser l'entrée aux personnel d'ENEDIS. Pour les personnes ayant leur compteur accessible depuis la voie publique, ils ne peuvent s'opposer à leur changement. Cependant par délibération du 18 avril 2018, le conseil municipal avait demandé « fermement à ENEDIS de respecter les refus d'installation qui lui seront signifiés par lettre recommandée avec AR. » Le conseil réitère cette demande et décide que Mr le Maire ainsi que ses adjoints seront disponibles à la demande des usagers refusant la pose pour intervenir auprès des agents d'ENEDIS en cas de besoin.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire
Jean Claude Pons

